



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.2/49/L.18  
11 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 89 de l'ordre du jour

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Algérie\* : projet de résolution

Journée internationale de la protection de la couche d'ozone

L'Assemblée générale,

Considérant qu'il faut d'urgence protéger la couche d'ozone, qui filtre la lumière solaire et empêche les effets néfastes de rayonnements ultraviolets atteignant la surface de la terre, et qui préserve ainsi la vie sur notre planète,

Soulignant l'importance de l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que des amendements y relatifs, et le rôle joué à cet égard par le Comité exécutif,

Constatant que les États signataires et les États parties au Protocole de Montréal, ainsi que diverses organisations non gouvernementales concernées, ont pris un ferme engagement,

1. Proclame le 16 septembre Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, date anniversaire de celle de la signature, en 1987, du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;

2. Prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la célébration appropriée de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone;

---

\* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine.

3. Engage tous les États Membres à consacrer cette journée spéciale à l'encouragement, sur le plan national, d'activités concrètes conformes aux objectifs et aux buts du Protocole de Montréal et de ses amendements;

4. Prie le Secrétaire général de faire des recommandations touchant les moyens par lesquels les organismes des Nations Unies peuvent, sans préjudice des activités en cours, réunir et dégager les ressources nécessaires, en vue de coopérer avec les États Membres pour l'organisation et l'encouragement de diverses activités au titre de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone;

5. Prie aussi le Secrétaire général de contribuer à l'application de la présente résolution.

-----